

*Prévention du risque amiante*

**Recyclage - Encadrement Mixte (Technique + Chantier) amiante de la sous section 4**  
*Activités définies à l'article R 4412-144 du code du travail*

*Arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante*

## Attestation de compétence

N° AMP2 / 2023-01010 / 68SCATP00002

Décernée à Monsieur PESIN Thomas

né(e) le : 05 octobre 1979

A l'issue d'une formation de type :       Préalable       Recyclage

réalisée par CEFASC Environnement, organisme de formation enregistré sous le n° 42 68 02090 68

Nom du formateur : M. RIEBER Daniel

Pour CEFASC Environnement

Le Responsable de la formation



**Date de délivrance : Le 26 janvier 2023**

**Cette attestation a une validité de 36 mois à compter de sa date de délivrance.**

Le programme de formation ainsi qu'une attestation de présence sont annexés à la présente attestation de compétence.

Attestation valable uniquement si présence du timbre sec. Document à conserver. Aucun duplicata ne sera délivré.